

SUD CHARLESTOWN

Solidaires

**Entre le 18 et le 20 novembre votons SUD.
Le Clic SUD pour un véritable déclic chez
CHARLESTOWN**

Bilan des élus SUD

-Une entreprise qui revient de loin

Lors du rachat de l'entreprise par SOFINORD en 2013, la vigilance des élus SUD a permis de maintenir l'emploi.

-La formation des salarié-es sera un point fort via un plan de formation qui sera mis en place en 2016.

-Création, d'un espace collaborateur qui facilitera les échanges entre Direction et salarié-es.

-Attribution d'un coffret cadeau d'une valeur de 120€ pour les salarié-es ayant atteint 10 ans d'ancienneté.

-Systématisation des entretiens individuels chaque année.

-Mise en place d'une assistance juridique (ÉQUATION) spécialisée dans le droit du travail.

Les élu-es SUD ont donné leur avis sur tous les dossiers économiques, en prenant leurs responsabilités.

-Prestations CE, les élus SUD ont fortement contribué à :

l'arbre de Noël

aux chèques cadeaux Noël

aux chocolats pour la fête des parents

aux chèques cadeaux naissance.

Proximité et disponibilité des élus SUD

À chaque fois que vous nous avez sollicités nous avons fait de notre mieux pour vous répondre, vous soutenir. Ainsi nous avons voulu rompre l'isolement et renforcer le lien entre élu-es du personnel et salarié-es.....

Devant la Direction nous avons pointé du doigt les dysfonctionnements quand ils nous ont été signalés par les salarié-es.

Le projet de SUD

Charlestown doit se singulariser des autres entreprises du secteur en fidélisant son personnel par des salaires décents et des conditions de travail convenables et en valorisant l'utilité de chaque salarié-e.

Nous voulons que notre polyvalence et notre ancienneté, soient reconnues à travers une grille de reclassification propre à l'entreprise qui garantisse une progression de nos salaires.

Quitter le navire n'est pas la solution.....

La solution c'est : **renforcer le collectif.**

Quand on est confronté à des difficultés sur son poste ou que l'on n'est pas satisfait par son salaire, la tentation est grande de démissionner ou de demander une rupture conventionnelle. Ceci est une fausse solution :

- La démission est lourde de conséquences car sans indemnité et aboutit à une période de carence importante à Pôle Emploi

- Quant à la rupture conventionnelle elle est systématiquement refusée par l'employeur si elle est à la demande du salarié-e.

C'est donc uni-es, dans un collectif que l'on est plus fort pour revendiquer une juste reconnaissance de notre travail.

Les revendications de SUD

Augmentation générale et uniforme des salaires prenant en compte l'augmentation continue du coût des loyers ainsi que celles des transports et de l'énergie.

Un treizième mois.

Revalorisation du panier repas à 7€/jour pour un minimum de 5 heures travaillées.

Le Comité d'Entreprise

Il a pour mission de représenter " l'expression collective des salariés de l'entreprise " avec pour objectif de "défendre les intérêts des salariés dans la gestion de l'entreprise ". Il gère les activités sociales et culturelles (ASC) quand il y a un budget digne de nom. Mais ce n'est pas la seule activité.

Le CE est aussi consulté sur :

- l'organisation, la gestion, les restructurations, les effectifs;
- la durée et les conditions de travail ;
- la formation, l'activité économique, l'égalité professionnelle hommes/femmes dans l'entreprise.

Ce rôle économique est primordial pour surveiller la bonne marche de l'entreprise.

Les Délégués du Personnel

Selon l'article L2313-1 du Code du Travail leur mission est de « présenter aux employeurs toutes réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du Travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables à l'entreprise ».

Les DP peuvent saisir l'inspection du travail pour toutes plaintes et observations relatives aux prescriptions législatives et réglementaires dont elle doit assurer le contrôle.

Le CHSCT

les membres sont élus par les délégué(e)s du personnel et les élu(e)s du CE. Il est notamment chargé de :

-l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs.

la vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées

Un premier tour décisif

La représentativité syndicale est mesurée au premier tour de l'élection titulaire CE. Pour être représentatives, les organisations syndicales doivent faire un score au moins égale à 10%.

Être représentatif, c'est devenir un acteur incontournable du dialogue social, et être en droit de négocier puis signer ou dénoncer des accords.



Pour nous contacter

Mme KOUALI Saida : 07 50 80 32 87

M. MAHÉ Patrick : 06 81 48 09 60

Email :

contactsudcharlestown@gmail.com

**et maintenant..... sur facebook :
SudCharlestown accueil
un nouvel espace pour échanger
entre nous, salarié-es de charlestown**

**Du 18 au 20 novembre, ENSEMBLE , avec SUD ,
transformons l'essai.**